



Retraite dans l'obscurité 2026

Anoula Sifonios

Tao Garden, Chiang Mai, Thaïlande

5 au 19 avril 2026

Conditions générales à titre de décharge

En envoyant ma candidature à l'inscription à la retraite dans le noir 2026, je décharge complètement Anoula Sifonios, Shûnyatâ yoga et ses collaborateurs (ci-après : les Organisateurs) de toute responsabilité relative à tout éventuel dommage direct ou indirect subi en lien avec ma participation à la retraite dans l'obscurité 2026 tenue à Tao Garden, Chiang Mai, Thaïlande (ci-après : la Retraite), y compris en cas de dommage matériel, corporel ou de conséquences personnelles ou de santé faisant suite à court ou à long terme à la Retraite, ainsi que pour tout dommage indirect, tel que manque à gagner ou perte de revenus.

Dès lors, sous réserve des dispositions légales impératives, aucune plainte et aucune action en justice de quelle que nature que ce soit ne pourra être déposée contre les Organisateurs pour faire valoir un quelconque dommage intervenu dans ce cadre.

Je comprends l'intensité et l'enjeu de l'événement et ai accepté volontairement d'entrer dans le processus proposé. J'assume entièrement, en toute connaissance de cause, ma participation à cet événement. Je reconnais qu'il est de ma seule responsabilité de souscrire toute assurance nécessaire en lien avec ma participation à la Retraite.

Les prestations des Organisateurs sont régies exclusivement par le droit matériel suisse et le for exclusif est à Sion.